PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 AVRIL 2010

023/2010

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE D'ACTION DE SECURITE ROUTIERE

M RAGU présente le rapport.

Le Conseil Général de l'Essonne et la Préfecture dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2010 propose aux communes des conventions au titre d'actions de sécurité routière

Les priorités fixées par la convention sont les suivantes :

- les deux roues motorisées,
- les jeunes,
- les piétons,
- la vitesse et l'alcool.

La Commune d'Etréchy s'engage dans le cadre de cette convention à réaliser une piste partagée vélos/piétons rue Salvador Allende afin de renforcer la sécurité et de réduire les accidents de 2 roues et de piétons.

Le montant de cette prestation s'élève à 196 623,55 € TTC, et sera subventionné à hauteur de 50% maximum par la Coordination de Sécurité Routière de la Préfecture et le Conseil Général de l'Essonne.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition

Vu le projet de convention établi par la Préfecture et le Conseil Général,

Vu le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Salvador Allende,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,

SOLLICITE, une subvention à hauteur de 50% maximum de la Coordination de Sécurité Routière de la Préfecture et le Conseil Général de l'Essonne.

AUTORISE le Maire à signer la dite convention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.